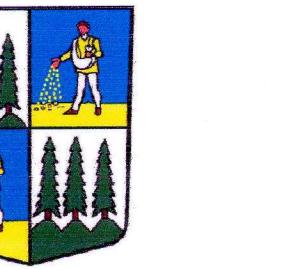


Dossier N° 1008

Pièce 2

CANTON DU VALAIS



COMMUNE DE CHAMPÉRY

RETIENUE COLLINAIRE DE CHAUDRON

MODIFICATION PARTIELLE DU PAD

Homologué par le Conseil d'Etat
- 1 FEV. 2017
en séance du

Droit de sceau: Fr. 250.-

PAD ACTUEL ET FUTUR

L'atteste:

Le chancelier d'Etat:



ECHELLE AU 1: 1'500

Dossier mis à l'enquête le 24 AVR. 2015
Decision de l'Assemblée primaire en date du : 15 DEC. 2015

Le Président :
Le Secrétaire :

Homologation par le Conseil d'Etat : En date du :

AUTEUR DU PROJET		DATE	PROJ.	DESS.	CONTR.
DROSERA SA Ecologie appliquée Ch. de la Poudrière 36, 1950 Sion tél. 027/523 70 17 fax 027/523 70 62		08.04.2015	AS	AS	FZ
a					
b					
c					
Formats	Surfaces	Proj. N° 429.1016			
x = 0.630	0.19 m ²	WA\Enterprise\TéléChampéry\1016 Retenue Chaudron\1016 Geodatabase\1016 MAP\Modification PAZ-PAD\PAD			
y = 0.297					

